

Bruxelles, le 21 mars 2019 (OR. en)

7604/19

Dossier interinstitutionnel: 2016/0392(COD)

> **CODEC 692 AGRI 153 WTO 80**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité spécial Agriculture
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la définition, la désignation, la présentation et l'étiquetage des boissons spiritueuses, l'utilisation des noms de boissons spiritueuses dans la présentation et l'étiquetage d'autres denrées alimentaires, la protection des indications géographiques relatives aux boissons spiritueuses, ainsi que l'utilisation de l'alcool éthylique et des distillats d'origine agricole dans les boissons alcoolisées, et abrogeant le règlement (CE) n° 110/2008 (première lecture)
	- Adoption de l'acte législatif

- 1. Le 1^{er} décembre 2016, <u>la Commission</u> a transmis au Conseil la proposition visée en objet¹, fondée sur l'article 43, paragraphe 2 et l'article 114, paragraphe 1, du TFUE.
- 2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 29 mars 2017².
- 3. Le 13 mars 2019, le <u>Parlement européen</u> a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

7604/19 ber/cv GIP.2 FR

¹ 15121/16.

² JO C 209 du 30.6.2017, p. 54.

^{7063/19.}

- 4. En conséquence, le Comité spécial Agriculture est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:
 - d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 75/18, la Grèce votant contre et la Hongrie s'abstenant;
 - de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session les déclarations figurant à l'addendum de la présente note.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.

7604/19 ber/cv 2

GIP.2 FR